

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

HOUVIN HOUVIGNEUL

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI ADOPTÉ LE 25.03.21



Échelle : 1/5000^{ème}



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS**
 1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
 62810 AVESNES-LE-COMTE

03 21 220 200
 PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
 WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
- A : Zone agricole
- As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine

Numéro	Désignation
1	Calvaire
2	Calvaire
3	Eglise
4	Monument aux morts
5	Chapelle
6	Eglise inscrite
7	Calvaire

